

PROCES VERBAL CA Extraordinaire

08 décembre 2020

Ordre du jour

- 1 - Présentation du protocole RH
- 2 - Demande de rupture conventionnelle

15 Présents : Nathalie Maurin, Maurine Massart, Thierry Dorso, Nathalie Oddos, Guillaume Guerder, Guillaume Haensler, Benjamin Delhal, Victorien Chauchoy, Eric Marmain, Evelyne Maton, Jeanne Guerder, Coraline Bergeron, Marie Guillaumin, Emmanuel Lecointe, Xavier Cajot et Cecile Pelle

Heure d'ouverture du CA extraordinaire : 08 décembre 2020 à 20h20

Lors de ce CA, le conseil d'administration décide de l'ouverture d'un vote électronique caché (comme l'indique l'article 1.2.12 VOTE A DISTANCE) pour se positionner sur la demande de rupture conventionnelle du salarié Joël Renaudeau directeur de la ligue, suite au courrier reçu le lundi 07 décembre 2020.

Le vote sera ouvert ce soir à partir de 21h et se clôturera le mercredi 09 décembre 2020 à 17h00.

Trois propositions seront faites aux élus sur ce vote

- 1- Accepte cette demande
- 2- N'accepte pas cette demande
- 3- Ne se prononce pas

Le résultat du vote sera indiqué au salarié lors de l'entretien prévu dans ce cadre. L'entretien en question est programmé le mercredi 09 décembre à 17h15.

Heure fermeture du CA extraordinaire : 09 décembre 2020 à 17h00

RESULTAT DU VOTE

VOTANTS : 18 votes exprimés

17 votes : Accepte
1 vote : Ne se prononce pas





Compte Rendu du Conseil d'Administration Extraordinaire (8 décembre 2020)
Ligue Nouvelle Aquitaine Badminton

